VILLE DE NICE

Ref : 2026/VAC15

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

NICE

Catégorie C - Filière -

Animateur des accueils de loisirs municipaux (H/F)

Date limite de candidature : 23-12-2026

La Ville de Nice c’est…

un territoire dynamique, ouvert sur la mer, et composé de plus de 350 000 habitants. Au cœur de la Métropole Nice Côte d’Azur, la ville de Nice emploie près de 6 000 agents pour offrir à ses habitants un service public de qualité.

Contexte du recrutement et définition de poste

La Direction de l'Enfance et de la Jeunesse de la ville de Nice recherche des animateurs vacataires diplômés, en formation et non diplômés pour les accueils de loisirs.

Dans le cadre du projet éducatif du centre, vous participez à l’accueil, l’encadrement et l’animation des enfants.

MISSIONS PRINCIPALES :

- Organiser et mettre en œuvre des activités récréatives auprès d'enfants ou d'adolescents selon la spécificité de la structure (accueil périscolaire, centres de vacances, de loisirs...).
- Garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants.
- Animer et encadrer les enfants.
- Participer à l'éveil des enfants par la mise en œuvre de projets d'animation et de démarches pédagogiques prédéfinis avec les responsables hiérarchiques.
- Entretenir des relations avec les familles (parents, enfants).
- Effectuer les tâches administratives qui pourraient être confiées occasionnellement.
- Participer au bon fonctionnement de l'Accueil de Loisirs et enrichir la vie de l'équipe d'animation.
- Assister aux réunions de préparation des projets pédagogiques.

Informations annexes :

- Nous disposons d'établissements dans les différents secteurs géographiques de la ville et ces derniers sont facilement accessibles en utilisant les transports en communs.
- Le contrat proposé est un contrat d'engagement éducatif (rémunération forfaitaire à la journée).
- Possibilité de valider son stage pratique BAFA dans le cadre de ce contrat.

Profil

Les candidats pouvant être recrutés :

- Diplômés ;

- En cours de formation BAFA ou équivalent ;
- Ou non diplômés.

Âge minimum requis : 17 ans révolus (16 ans acceptés uniquement pour les candidats en cours de formation BAFA).

FORMATIONS :

- BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou diplôme équivalent permettant d'exercer en accueil collectif de mineurs.

Diplômes professionnels ou titres reconnus équivalents dans le domaine de l'animation ou de l'encadrement de mineurs, notamment :

- CPJEPS (Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) ;
- BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) ;
- CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE) ;
- Le BAPAAT (ancien diplôme d'État) est accepté pour les candidats qui en sont titulaires.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE : Expérience de l'animation auprès des enfants appréciée.

COMPÉTENCES :

Compétences professionnelles :

- Connaissance de la réglementation applicable aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).
- Maîtrise des règles d'hygiène et de sécurité.
- Connaissance des besoins et rythmes de l'enfant et/ou de l'adolescent.
- Capacité à garantir la sécurité morale, physique et affective des mineurs.
- Aptitude au travail en équipe et participation active aux réunions pédagogiques.
- Capacité d'organisation et de préparation d'activités.
- Sens des responsabilités, autonomie et prise d'initiative.
- Qualités relationnelles avec les enfants, les adolescents et les familles.
- Ponctualité, disponibilité et respect du cadre réglementaire et institutionnel.

Compétences spécifiques au poste :

- Capacité à concevoir et animer des activités variées adaptées à l'âge des enfants.
- Aptitude à décliner le projet pédagogique en projets d'animation concrets.
- Capacité à gérer un groupe d'enfants en favorisant leur participation et leur autonomie.
- Relation constructive avec les familles.